

Memento sur les handicaps et leurs incidences

LE HANDICAP C'EST QUOI ?

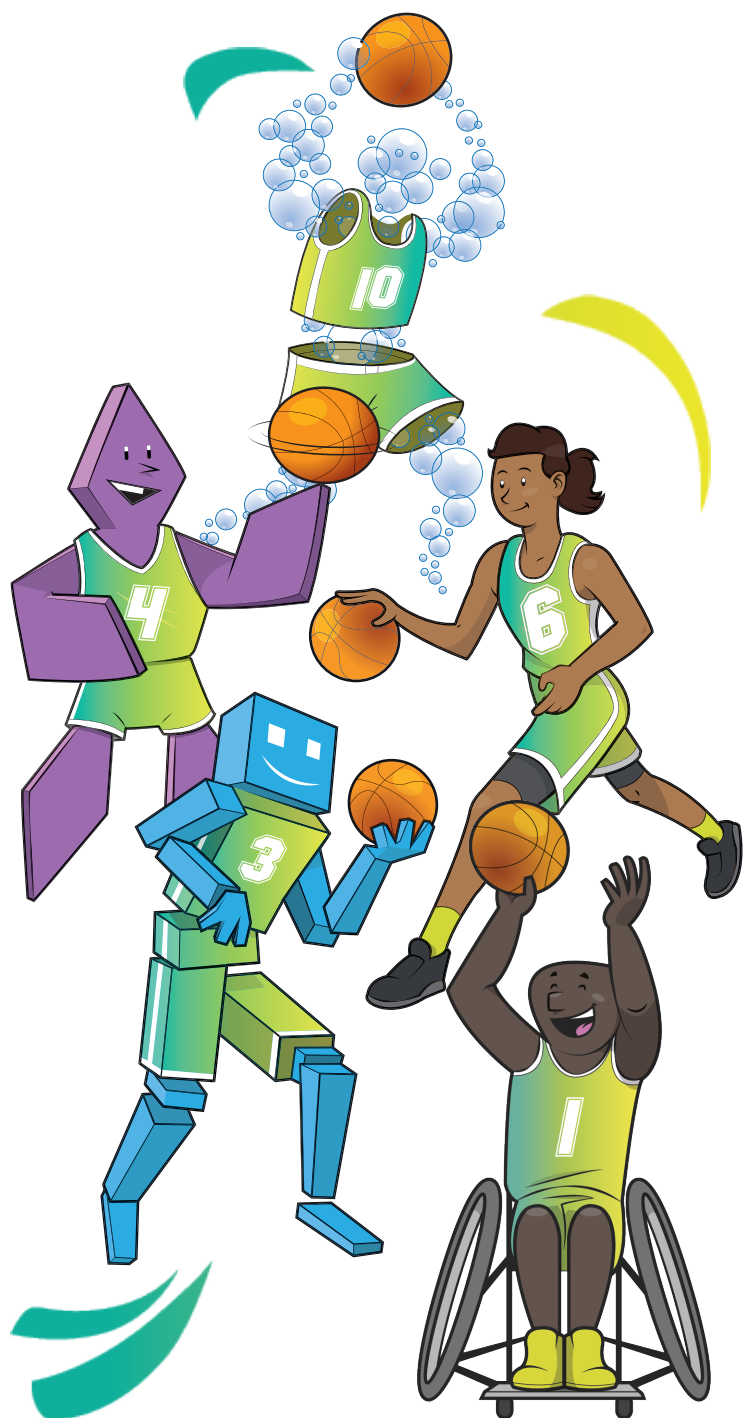
En France, le handicap dans la loi de 2005 c'est : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, le handicap s'apprécie, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, en 3 dimensions, qui sont **déficiência, incapacité, désavantage**, les trois dimensions se succèdent. C'est-à-dire, une déficiencia entraîne une incapacité qui provoque un désavantage.

- **Déficiência** : « perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique. »
- **Incapacité** : « toute réduction (résultant d'une déficiencia) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon normale ou dans les limites considérées comme normales, pour un être humain.
- **Désavantage** : « préjudice qui résulte d'une déficiencia ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal, compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels. »

I – LE HANDICAP MOTEUR ET/OU SENSITIF

Il s'agit d'un handicap acquis ou héréditaire affectant les fonctions motrices (c'est-à-dire la réponse des muscles aux commandes du système nerveux) et sensibles (c'est-à-dire les fonctions permettant de percevoir son environnement)



Handicap auditif

Etat pathologique caractérisé par une perte partielle ou totale du sens de l'ouïe. Ce handicap peut être présent dès la naissance ou acquis durant la vie de la personne.

Les déficiences auditives ne sont pas visibles, mais souvent stigmatisantes. Les aides techniques, même très perfectionnées, ne font pas disparaître le handicap, et sont utiles lorsqu'il existe une zone d'audition résiduelle suffisante chez la personne sourde.

Handicap visuel

Personnes atteintes de cécité (personnes aveugles), ou de malvoyance.

La plupart des personnes atteintes de la cécité développent plus profondément leurs autres sens comme celui du toucher par exemple.

Handicap moteur

Un handicap moteur (ou déficience motrice) recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, ...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).

Pluri handicap

Atteintes motrices et/ou sensorielles de même degré, qui ne permettent pas de décélérer l'une plutôt que l'autre en déficience principale. La surdi-cécité (sourds-aveugles) tient une place particulière dans ce type de handicap.

II – LE HANDICAP COGNITIF, PSYCHIQUE ET MENTAL

Ces types de handicaps ne sont pas forcément « visible ». Ils affectent la réflexion, la perception, l'interprétation et la réaction. Ces handicaps sont en majeure partie acquis à la naissance ou même héréditaire mais dans certains cas ils peuvent apparaître des suites d'une maladie ou d'un accident.

Handicap psychique

Conséquence sous-jacente d'une maladie affectant le psychisme (bipolarité, TOC, dépression) ou d'un traumatisme, d'une maladie vasculaire cérébrale ou dégénérative. Il se déclare à l'adolescence ou à l'âge adulte.

Le sens de la réalité et la capacité d'organisation sont en cause, comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la mémorisation...

Les actes de la vie quotidienne deviennent difficiles à gérer. La conscience de ces problématiques peut entraîner un sentiment de culpabilité ou de dévalorisation de soi qui engendre un repli sur soi et une grande vulnérabilité.

Les difficultés ont un retentissement sur la motivation, l'autonomie et l'ouverture aux autres.

Certaines personnes sont marquées par une grande fatigabilité, une somnolence, d'autres au contraire, par une agitation.

Les capacités intellectuelles peuvent être perturbées entraînant bon nombre d'incompétences mais ne sont pas déficientes.

Handicap mental (ou déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ».

Autisme et Troubles Envahissants du Développement

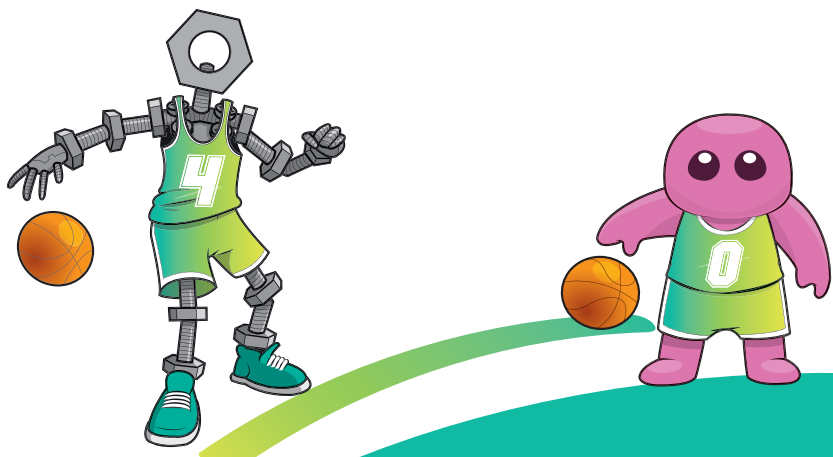
Développement anormal ou déficient, manifesté avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants :

- interactions sociales réciproques,
- communication,
- comportements au caractère restreint et répétitif.

Les manifestations peuvent aller du mutisme partiel ou total à l'hyperactivité à l'hypoactivité, de l'agressivité à l'automutilation, voire de l'insensibilité à la douleur. Ces syndromes peuvent aussi être associés à des mouvements stéréotypés, des problèmes métaboliques et des difficultés à s'adapter aux changements de l'environnement.

Les troubles DYS

- **Dyslexie et dysorthographe** : Troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit,
- **Dysphasie** : Troubles spécifiques du développement du langage oral
- **Dyspraxie** : Troubles spécifiques du développement moteur et/ou des fonctions Visio-spatiales;
- **Troubles d'attention avec ou sans hyperactivité** : Troubles spécifiques du développement des processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives,
- Les troubles spécifiques du développement des processus mnésiques ;
- **Troubles de la cognition mathématique** : Troubles spécifiques des activités numériques

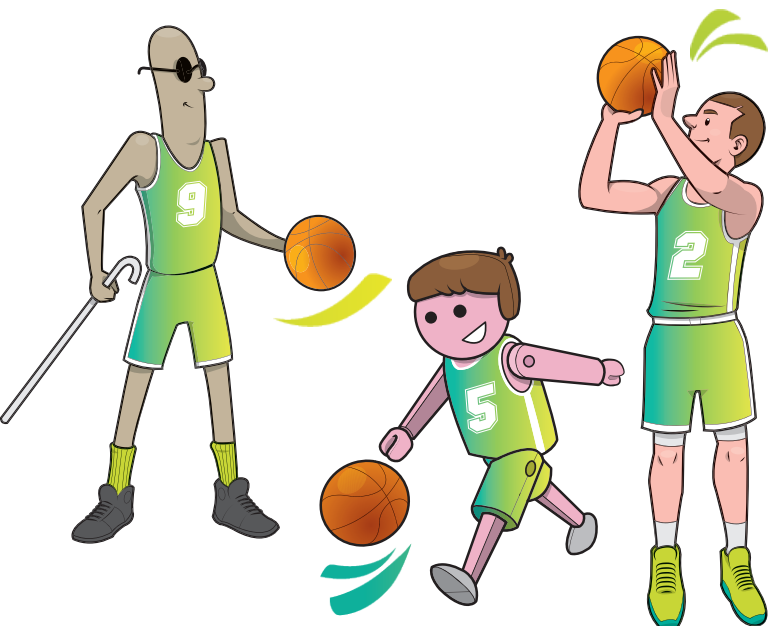


III – HANDICAP ACQUIS

Certains handicaps peuvent être provoqués suite à un accident ou une maladie. Ces handicaps sont soit progressifs et ne peuvent être seulement ralenti, soit ces handicaps sont transitoires et pourront s'améliorer avec une rééducation.

Traumatismes crâniens

La notion de traumatisme crânien couvre les traumatismes du crâne et du cerveau. Les séquelles immédiates et à distance des traumatismes cranio-cérébraux sont souvent la conséquence des lésions engendrées sur le système nerveux central (cerveau et moelle épinière cervicale). Ces traumatismes peuvent dans certains cas s'améliorer au travers une rééducation fonctionnelle.



Maladies dégénératives

Maladies souvent génétiques au cours desquelles un ou plusieurs organes sont progressivement dégradés. Les causes peuvent être l'accumulation de produits biologiques ou de toxines aussi bien que l'absence prolongée d'une substance biologique qui entraîne alors la dégénérescence progressive des organes concernés. Cette caractéristique en fait souvent des maladies particulièrement difficiles pour le patient et son entourage parce que les symptômes évoluent lentement mais sûrement vers un handicap important.

Traitées à temps, les maladies dégénératives peuvent être réduites, mais non guéries.

Quelques exemples : Myopathie, Mucoviscidose, Maladie d'Alzheimer, Sclérose en plaques

Handicap grave à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

Souvent les personnes polyhandicapées souffrent aussi d'insuffisance respiratoire chronique, de troubles nutritionnels, de troubles de l'élimination et de fragilité cutanée. Les personnes polyhandicapées ne peuvent rien faire par elles-mêmes et ont besoin de l'assistance constante d'une tierce personne pour tous les actes de la

vie quotidienne. Elles ne marchent pas, ne parlent pas et donc ne communiquent pas.

Elles sont sujettes à des crises d'épilepsie (dans la moitié des cas); parfois, elles ne peuvent pas avaler les aliments et doivent être alimentées par sonde gastrique. Cependant, les personnes polyhandicapées comprennent sûrement beaucoup plus de choses qu'elles ne peuvent en dire et il n'est pas toujours facile de saisir ce qu'elles voudraient exprimer.

IV – LE POLYHANDICAP